

NOM :

Prénom :

Demande de RÉEMPLOI

MOUVEMENT DU PERSONNEL « ENSEIGNANTS » 2018

A renvoyer pour le 24 Avril 2018 au plus tard

*Commission Départementale
de l'Emploi du 1^{er} degré*

Dossier de demande de RÉEMPLOI

o Les demandes des Maîtres en réemploi :

A1 : Maîtres qui ont bénéficié d'une priorité de réemploi et dont la situation a été jugée mal réglée lors du mouvement de l'année précédente par la Commission Diocésaine de l'Emploi 1^{er} degré et actée dans un procès-verbal.

A2 : Chefs d'Etablissements quittant leur fonction de direction, Maîtres perdant leur service ou voyant leur service réduit, Maîtres non qualifiés pour occuper un service ASH et dont l'emploi est confié à un maître qualifié ASH.
Maîtres en demande d'emploi après validation de stage ou de formation l'année précédente et dont la situation n'avait pu être réglée que par l'attribution d'un service à temps incomplet ou d'heures sur un service protégé. Ces situations mal réglées doivent être actées dans un procès-verbal.

A3 : Maîtres contractuels demandant leur réintégration après une période de congé parental ou de disponibilité au-delà de la période pendant laquelle le service a été protégé.

A4 : Maîtres à temps partiel autorisé ou à temps incomplet et voulant compléter leur service.

ÉTAT CIVIL DE L'ENSEIGNANT

NOM de famille.....NOM d'usage

Prénoms.....Date de naissance

Situation familiale Nombre d'enfant(s)

Adresse personnelle : Rue

Code postal – Ville

N° de téléphone Téléphone portable

Adresse mail (Obligatoire) :

ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUELLE

NOM et adresse de l'Etablissement actuel.....

- CONTRAT SIMPLE
 CONTRAT D'ASSOCIATION

Je suis titulaire d'un poste
à à
↳ Quotité :

Compléter le tableau ci-contre et joindre la copie de votre ancienneté définie par l'Administration (DSDEN 37) dans votre espace I-Prof en vous connectant sur le site : <http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/personnels/> puis cliquer sur « mon espace » en haut à droite

Priorité	Ordre 1 – 2 – 3 – 4	Ancienneté
A		

DEMANDE DE RÉEMPLOI

I. Choix à partir de la publication des postes d'adjoints

Bien indiquer le N° du poste paru sur la liste N°2 des postes.

1	2	3	4
ORDRE DE PRÉFÉRENCE	N° DU POSTE	ÉCOLE / LOCALITE	QUOTITÉ
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Retour de cet imprimé au « Secrétariat de la CDE 1^{er} degré »
pour le **24 Avril 2018** dernier délai.